

produits de 20 à 15 p. 100 et à limiter l'application des droits de dumping aux médicaments importés. Le deuxième point consistait à déposer le bill. Le troisième, à mettre sur pied un service de renseignements sur les médicaments à l'intention des médecins, suite à une recommandation du comité Harley qu'applique actuellement la Direction des aliments et drogues. Le quatrième point était le programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique, connu sous le sigle de PIDA. Il est en pleine activité et son but est de renforcer et d'améliorer le rendement du secteur de l'industrie pharmaceutique qui fabrique et vend des médicaments d'ordonnance à meilleur compte. Enfin le cinquième et dernier point de ce programme comprend des discussions avec les provinces et doit s'attaquer au problème du coût élevé de la vente au détail des médicaments, ce qui, bien entendu, est avant tout un problème provincial. Les discussions commenceront dès que le bill aura été adopté. J'ai cru bon de consacrer toutes mes énergies à diriger le débat sur cette mesure législative au Parlement.

Le gouvernement, ainsi que moi-même, comptons que le bill C-102 aura pour effet d'accroître considérablement la concurrence des prix dans l'industrie pharmaceutique du Canada. Nous présumons que cette concurrence accrue se produira de trois manières. En premier lieu, nous prévoyons qu'au moins certaines des plus grandes sociétés de produits pharmaceutiques exploitées à l'échelle internationale demanderont elles-mêmes des licences obligatoires conformément aux dispositions du bill, en vue de fournir des médicaments pour faire concurrence aux détenteurs de brevets actuels. Nous savons qu'au moins une grande société de produits pharmaceutiques se propose de tirer profit des dispositifs de la présente mesure.

En second lieu, nous pensons que les licences obligatoires seront demandées par les petites compagnies appartenant à des Canadiens qui seront renforcées par le programme dit PIDA. Je veux parler de compagnies dont la politique de commercialisation préconise des prix modiques. Les conséquences qu'auront ces petites compagnies sur le niveau général des prix dépendra surtout de la confiance des médecins dans leurs produits. C'est dire combien il importe que la Direction des aliments et drogues mette sur pied un service de renseignements. En troisième lieu, lorsque les médicaments sous forme posologique sont disponibles à l'étranger à bien meilleur marché qu'au Canada, la modification à la loi sur les marques de commerce permettra l'importation de tels médicaments dûment estampillés par les sociétés mères des filiales canadiennes.

On avait beaucoup parlé au comité des répercussions possibles de ce bill sur la structure de l'industrie. Le comité Harley disposait d'amples statistiques et de témoignages concrets touchant l'industrie des médicaments au Canada, comme son rapport le démontre. Il avait aussi été saisi d'une déclaration du directeur des enquêtes et des recherches sur les coalitions au sujet des questions fondamentales qui exigeaient une étude des frais et des avantages, du point de vue social, de fournir des médicaments sur le marché canadien. Une des questions fondamentales ainsi soulevées cherche à établir si l'industrie de la fabrication doit être maintenue exactement sous sa présente forme au Canada, ce qui exigerait la continuation des mesures de protection que l'industrie juge nécessaires mais qui interdisent aux Canadiens l'accès à un approvisionnement de médicaments moins coûteux. Il a aussi signalé que la suppression de certains éléments importants de cette protection par l'extension des brevets obligatoires aux importations devrait faire baisser les prix des médicaments sur le marché canadien, mais pourrait bien accroître dans une certaine mesure l'approvisionnement à l'étranger.

Le comité était pleinement conscient de la responsabilité qui lui incombait de s'attaquer au fond des problèmes comme en témoigne son rapport. On peut y lire à la page 6 :

... ses conclusions doivent être telles que, s'il arrivait que l'une de ses recommandations soit adoptée, il faudrait maintenir l'équilibre approprié entre l'industrie et le consommateur et tenir compte de l'importance de continuer et d'accroître la recherche scientifique au Canada. Ainsi, on ne devrait retenir aucune recommandation qui, même si elle a pour objet de réduire les prix des produits pharmaceutiques au Canada, pourrait en même temps affecter défavorablement l'innocuité des médicaments et avoir un effet nuisible sur d'autres aspects de l'économie canadienne. Les moyens à prendre pour assurer le maintien d'un tel équilibre entre l'intérêt du consommateur lorsqu'il s'agit des prix, et la poursuite des recherches dans le domaine pharmaceutique (une des causes, paraît-il des prix élevés des médicaments), et les conséquences qui en découleront pour l'industrie, voilà ce dont il sera question aux pages suivantes du rapport.

Il ne faut pas oublier que le comité a fait ses recommandations à la lumière des principes fondamentaux ainsi exprimés, qui portent sur la délivrance de licences obligatoires pour les importations et la limitation de la protection des marques de commerce, qui sont les dispositions essentielles du bill n° C-102. Il ne fait pas de doute que le comité Harley, dont les recommandations ont été approuvées par tous ses membres, en a pesé le pour et le contre au point de vue social avant de les formuler.